



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

2018-11-12

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 12 novembre 2018, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Monsieur **Mathieu Desmarais**, conseiller poste numéro 2  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 18-11-166

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 18-11-167

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-11-168

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Résolution # 18-11-169

**Approbation de la liste des comptes du mois d'octobre 2018**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les présentes dépenses autorisées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2018 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 117 988,77\$ ;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 62 589,97\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 180 578,74\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-11-170

### Approbation des états comparatifs semestriels des revenus et dépenses et transferts de postes budgétaires

ATTENDU que les états comparatifs sont déposés aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'approuver les états comparatifs et de transférer les montants des postes budgétaires en tant que budget révisé.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-11-171

### Affectation de revenus et de dépenses à des surplus accumulés affectés

ATTENDU la compensation annuelle pour le service d'égout sanitaire imposée en vertu du règlement numéro 609-2017 déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU le fonds pour la gestion des eaux pluviales et la compensation imposée en vertu du règlement de taxation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE les revenus de l'année en cours et les dépenses pour le traitement des eaux usées (02-414xx-xxx) et le réseau d'égout (02-415xx-xxx) soient affectées au surplus accumulé affecté au réseau d'égout (55-91010-000) ;

QUE les revenus de l'année en cours et les dépenses engendrées par les travaux de cours d'eau (02-46xxx-xxx), le nettoyage et l'entretien des fossés (02-32001-529) et le réseau pluvial, la canalisation et le remblaiement des fossés (02-32002-529) soient affectées au surplus accumulé affecté à la gestion des eaux (55-91023-000).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-11-172

### Remboursement de dépenses au fonds de roulement



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU le fonds de roulement créé en vertu du règlement 532-2008 ;

ATTENDU la résolution numéro 15-04-075 à l'effet que la quote-part de la ville d'Acton Vale pour l'achat du camion-citerne du service des incendies soit payée par le fonds de roulement pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu de rembourser la somme de 12 054,00\$ provenant du fonds général au fonds de roulement (03-51006-980) pour l'année 2018.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-11-173

### Affectation des revenus et des dépenses des droits perçus des carrières & sablières pour l'année 2018

ATTENDU le versement prévu des droits perçus de la MRC d'Acton à la municipalité pour l'année 2018 ;

ATTENDU que ces dépenses doivent être de réfections ou d'entretiens des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard des quelles un droit est payable, ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que les dépenses pour les travaux exécutés, telles que présentées dans le document de redditions des subventions de voirie 2018, soient affectées aux revenus des droits perçus des carrières et sablières et qu'advenant un solde.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-11-174

### Affectation des revenus des ventes des terrains du développement Gauthier

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la rue Gauthier et que un a été vendu cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'affecter les revenus (01-27200-000) des ventes de terrains du développement Gauthier de la façon suivante :

QU'une partie des revenus soit affecté au surplus accumulé affecté au réseau d'égout (55-91010-000) ;

QU'une partie des revenus soit affecté au surplus accumulé non-affecté (55-99100-000) ;

QUE l'excédent (55-91030-000) soit affecté au paiement des échéances annuelles pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 584-2015, en capital (03-21002-000) et en intérêts (02-92102-840).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-11-175

### Affectation de budget à des surplus accumulés affectés et transferts budgétaires

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de transférer les budgets ou d'affecter à des surplus accumulés affectés les postes suivants :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

| Montant  | Du poste budgétaire          | Vers le compte               |
|----------|------------------------------|------------------------------|
| 20 000\$ | 03-31004-000 (équip. voirie) | 55-91031-000 (surplus voir.) |

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-11-176

### Fonds de roulement : paiement et financement de la quote-part de l'achat du camion-citerne par le service incendie

ATTENDU le fonds de roulement créé en vertu du règlement 532-2008 ;

ATTENDU la quote-part à recevoir sous peu de la ville d'Acton Vale pour l'achat du camion-citerne du service des incendies ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la quote-part approximative de 64 509\$ soit financée par le fonds de roulement ;

QUE le fonds de roulement soit remboursé par la somme annuelle approximative de 16 127\$ provenant du fonds général pour les quatre prochaines années soit en 2019, 2020, 2021 et 2022.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **6. Demandes de citoyens ou organismes**

Résolution # 18-11-177

### Paiement de la demande de subvention pour une aide à la rénovation par la Villa de St-Théodore inc.

ATTENDU que par sa résolution numéro 18-02-022, le Conseil municipal a accordé une aide financière maximale de 10 000,00\$ à la Villa de St-Théodore inc. pour l'exercice financier 2018 pour la réfection des portes et fenêtres de son bâtiment ;

ATTENDU que les travaux sont terminés et que les conditions d'admissibilités et les modalités de versements de cette somme établies par la municipalité sont respectées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'autoriser le versement de la subvention de 10 000,00\$ à la Villa de St-Théodore inc.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-11-178

### Opération nez rouge de la région d'Acton, contribution financière pour l'édition 2018

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la municipalité contribue à la campagne annuelle 2018 en versant la somme de 150,00\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Organisme de bassin versant de la Yamaska, proposition d'adhésion annuelle 2019

*Le conseil prend acte de la proposition mais n'y donnera pas suite.*

## **7. Période de questions**



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 18-11-179

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h22 et se termine à 20h27. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **8. Travaux publics**

#### **Déneigement d'une partie du 5<sup>e</sup> rang, renouvellement de l'entente avec la municipalité d'Upton**

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a procédé, le 10 mars 2016, à la fermeture complète du pont du 5<sup>e</sup> rang au-dessus de la rivière Le Renne et qu'il ne prévoit pas son ouverture avant l'année 2020 ;

ATTENDU que la partie de chemin à déneiger (entre le pont du 5<sup>e</sup> rang et la limite territoriale de la municipalité d'Upton) occasionne un détour de plusieurs kilomètres pour les opérations de déneigement de la municipalité ;

ATTENDU que des ententes étaient intervenues entre les municipalités pour les années 2016, 2017 et 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu de demander à la municipalité d'Upton de renouveler l'entente qui consiste à procéder au déneigement et au déglçage d'une partie du 5<sup>e</sup> rang, à partir de la limite territoriale des deux municipalités jusqu'au dernier propriétaire avant le pont et ce, pour la saison hivernale 2018-2019.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **Mandat à Simon Laverdière pour le déneigement de la rue Fontaine pour la saison hivernale 2018-2019**

*Le conseil n'y donnera pas suite puisque l'agrandissement de l'aire de virée de la rue Fontaine sera analysée lors de la préparation budgétaire pour la prochaine année.*

### **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

#### **Demande au conseil**

Résolution # 18-11-180

#### **Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 8161-57-8681**

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole* ;

ATTENDU que les demandeurs, Mme Lucie Thibault et M. Jacques Denis, sont propriétaires du lot numéro 1 959 394 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU que les demandeurs procèdent à une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin de pouvoir procéder à la construction d'une résidence unifamiliale isolée ;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'inspecteur en bâtiments et environnement stipule que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que la municipalité appuie la présente demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

*Le conseil prend acte du rapport déposé.*

## **10. Conseil**

### Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois de novembre 2018, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que le conseiller poste numéro 5, M. Philippe Fortier soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-11-181

Résolution # 18-11-182

### Vente du lot numéro 5 727 891 du cadastre du Québec à Mme Diane Deblois et M. Bertrand Ouellette dans le cadre du développement domiciliaire de la rue Gauthier

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la rue Gauthier ;

ATTENDU que Mme Diane Deblois et M. Bertrand Ouellette retire leur offre d'achat déposée le 11 juin 2018 concernant le lot numéro 5 727 890 puisqu'ils désirent acquérir le terrain identifié comme étant le lot numéro 5 727 891 ;

ATTENDU que Mme Diane Deblois et M. Bertrand Ouellette ont déposé en date du 12 novembre 2018, une nouvelle promesse d'achat à la municipalité ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu :

QUE la Municipalité accepte de vendre à Mme Diane Deblois et M. Bertrand Ouellette le lot numéro CINQ MILLION SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE (5 727 891) du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 314,1 mètres carrés, au prix de 25 481,75\$ avant taxes et de 29 297,64\$ incluant les taxes applicables ;



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 18-11-183

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE l'offre d'achat déposée par les acquéreurs soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ainsi que le maire monsieur Guy Bond, ou leurs remplaçants respectifs désignés, à être signataires pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à la transaction (acte de vente notarié), à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires ou modifications mineures requises, et à signer tout autre document donnant plein effet à cette résolution ;

QUE la résolution numéro 18-06-094 qui approuvait la première offre d'achat soit annulée.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **11. Gestion & direction générale**

Contrat pour les travaux de rénovation de la salle communautaire, paiement du décompte progressif numéro deux

ATTENDU la résolution numéro 18-05-077 adjugeant le contrat à Construction Ré-cam inc. et les travaux exécutés au 30 octobre 2018 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la firme Faucher Gauthier architectes inc quant au décompte progressif #2 ainsi qu'au paiement (certificat de paiement CP-A02) ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE le décompte progressif numéro deux soit accepté ;

QUE conformément aux documents de l'appel d'offres, le conseil autorise le paiement de 84 792,36\$ (73 748,52 avant taxes), la somme avant taxes de 8 194,28\$ correspondant à la retenue de dix pourcent (10%) ayant été soustraite du paiement pour fins de garantie.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **12. Loisirs et culture**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **13. Services d'hygiène**

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois d'août 2018 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

*Les documents n'étant pas disponibles, ils seront déposés à une prochaine séance.*

### **14. Correspondances**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

Dépôt des correspondances du mois d'octobre 2018

Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson : remerciements pour la participation au Trio étudiants Desjardins pour l'emploi.



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 18-11-184

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Le conseil prend acte des correspondances déposées.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

#### **Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois d'octobre 2018**

*Le conseil en prend acte.*

#### **Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2019**

ATTENDU que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques ;

ATTENDU que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint ;

ATTENDU que la Régie a fixé au 14 décembre 2018 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs ;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat ;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous :

| BACS VERTS<br>(MATIÈRES RECYCLABLES) | BACS AERES BRUNS<br>(MATIÈRES ORGANIQUES) | BACS GRIS<br>(RESIDUS DOMESTIQUES) |
|--------------------------------------|---|------------------------------------|
| 360 LITRES                           | 240 LITRES                                | 360 LITRES                         |
| 5                                    | 0   | 25                                 |

DE déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat ;

DE conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection ;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs ;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés ;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés ;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : *entrepôt municipal, 247, 6<sup>e</sup> rang* ;





N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 18-11-185

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

D'autoriser le Maire et le Directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

RIAM : Dépôt du règlement numéro 124 modifiant les règlements numéros 93 et 121 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives au programme régional de vidange des installations septiques

*Le conseil en prend acte.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de septembre 2018

*Le conseil en prend acte.*

### **Approbation du budget 2019 d'Omnibus de la région d'Acton**

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires 2019 d'Omnibus région d'Acton ;

ATTENDU le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base ;

QUE la municipalité accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2019 ;

QUE la Municipalité approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2019 au montant de 206 876\$ ;

QUE la Municipalité approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2019 soit :

- 32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)
- 3,50\$ déplacements locaux à l'unité
- 1,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité
- 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
- 6,00\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins ;

QUE la municipalité autorise à même le fonds général le versement de la quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 4 553.04\$ pour l'année d'opération 2019.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **17. Sécurité publique**

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de septembre 2018

*Le conseil en prend acte.*



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **19. Règlements**

Avis de motion : Règlement numéro 621-2018 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2019 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Éloi Champigny donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2019 de la municipalité.

*Le conseil en prend acte.*

Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 621-2018 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2019 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La conseillère Diane Daigneault dépose le projet de règlement « Règlement numéro 621-2018 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2019 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement a pour objet de déterminer les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2019 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton. Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

*Le conseil en prend acte.*

Avis de motion : Règlement numéro 622-2018 modifiant le règlement 551-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Éric Laliberté donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques.

*Le conseil en prend acte.*

Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 622-2018 modifiant le règlement 551-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Philippe Fortier dépose le projet de règlement « Règlement numéro 622-2018 modifiant le règlement 551-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement a pour objet de modifier une disposition (matières non permises) du règlement. Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

*Le conseil en prend acte.*

### **20. Varia**



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 18-11-186

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Aucun point à inscrire au procès-verbal.*

### **21. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h49 et se termine à 20h55. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **22. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 20h55.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur général  
& secrétaire-trésorier